



## AVIS DE CONCESSION

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) Nom et adresses

Commune de Saint Benoît

Numéro national d'identification : 21974010700012

Contact : Direction Cadre de Vie

Marie de Saint Benoît

2 rue Georges Pompidou

97470 Saint-Benoît

Tél. : 0262 50 88 00

Fax : 0262 50 88 01

Courriel : profil acheteur

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.saint-benoit.re/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

#### I.2) Communication

Les documents de la concession sont disponibles gratuitement, en accès direct non restreint et complet : <https://www.achatpublic.com/>

#### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point de contact susmentionné.

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.achatpublic.com/>

#### I.3) Type de pouvoir adjudicateur

Collectivité territoriale

#### I.4) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

### SECTION II : OBJET

#### II.1) Étendue du marché

##### II.1.1) Intitulé

Concession de travaux ayant pour objet la conception, et l'exécution des travaux de réhabilitation, puis l'exploitation de la caserne gendarmerie de Beaulieu – Commune de Saint Benoît.

##### II.1.2) Code CPV

Principal :

45000000-7

#### Supplémentaires :

45262690-4

45453000

70333000-4

II.1.3) Type de concession

Travaux

II.1.4) Code NUTS

Code NUTS : FRY40

## **II.2) Présentation générale**

II.2.1) Description succincte

La Commune de Saint Benoit est propriétaire d'un parc immobilier caractéristique de l'œuvre de Jean Bossu, disciple de Le Corbusier et « *figure originale du Mouvement moderne parmi les architectes de la deuxième moitié du XXe siècle en France* », la caserne de Beaulieu est un ensemble architectural remarquable, protégé en totalité par une inscription au titre des Monuments Historiques depuis 2011 puis par un arrêté du 22 octobre 2018 l'inscrivant à l'inventaire des Monuments Historiques.

Il est à prendre en compte que les édifices ont pâti, dès leur construction, de l'apparition de nombreux désordres qui ont évolué au cours du temps. Il est également constaté que les logements sont actuellement exigus au regard des surfaces légitimes attendues dans le cas de la construction d'une gendarmerie neuve, et que les besoins en termes d'effectifs dépassent les capacités d'accueil des locaux administratifs existants.

Dans ces conditions, la caserne de gendarmerie de Beaulieu nécessite d'être restaurée et remise aux normes, tout en améliorant le confort de ses occupants et en répondant à l'évolution des besoins et des attentes en termes de fonctionnement des logements et des locaux de services et techniques.

La concession aura pour objet la conception, la réalisation des travaux de remise en l'état ainsi que l'exploitation et la maintenance du parc immobilier.

II.2.2) Valeur estimée de la concession

11,5 M€

II.2.3) Durée de la concession

30 ans

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Lors du dépôt de sa candidature, il doit joindre les documents et renseignements demandés à l'article - Présentation de la candidature - du Règlement de Consultation (RC).

Les candidats sont libres de fournir les éléments susvisés dans un DC1/DC2 ou le document de leur choix.

En cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire.

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

La capacité économique et financière du candidat sera appréciée au regard du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles que le candidat aura fourni à l'onglet 2. *Capacités – Candidat unique* du cadre de la fiche de présentation s'il répond seul ou à l'onglet 3. *Capacités – Groupement* de cette même fiche s'il répond en groupement.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

La capacité technique et professionnelle du candidat sera appréciée au regard des éléments suivants que celui-ci aura fourni à sa fiche de présentation :

- a) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- b) Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années indiquant la date de livraison, la surface utile, la quantité mise en œuvre par l'entreprise suivant les niveaux minimaux spécifiés ci-dessous, le montant des travaux ainsi qu'une description succincte des travaux assurés par l'entreprise ;

- c) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

### **III.2) CONDITIONS LIÉES A LA CONCESSION**

#### III.2.1) Informations relatives à la profession

Les exigences de qualification nécessaires pour participer à la présente consultation sont renseignées dans le règlement de la consultation.

#### III.2.2) Conditions particulières d'exécution de la concession

Les exigences de qualification nécessaires pour participer à la présente consultation sont renseignées dans le règlement de la consultation.

#### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession : non

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### IV.1.1) Type de procédure

Conduite dans le respect des articles L. 3120-1 et suivants du Code de la commande publique.

Une première phase aura pour objet la sélection des candidatures.

Les candidats sélectionnés seront ensuite invités à présenter une offre.

### **IV.2) CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Définis dans le règlement de la consultation.

### **IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### IV.3.1) Date limite de réception des candidatures :

12/06/2023

#### IV.3.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français

#### IV.3.3) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres)

## **SECTION V : RENSEIGNEMENTS DIVERS**

### **V.1) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

V.1.1) Concession liée à un projet et/ou un programme financé par des fonds de l'Union Européenne : non

V.1.2) Concession couverte par l'AMP : oui

V.1.3) Conditions particulières auxquelles est soumise l'exploitation de la concession : non

### **V.2) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### V.2.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de La Réunion :

27, rue Felix Guyon

CS 61107

97404 Saint-Denis Cedex

#### V.2.2) Introduction des recours

Un référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.

Un référé contractuel peut être introduit dans un délai d'(un) 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution ou 6 mois à compter de la conclusion du contrat dans les autres cas.

V.2.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de La Réunion  
27, rue Felix Guyon  
CS 61107  
97404 Saint-Denis Cedex

**V.3) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS (presse locale/BOAMP/JOUE/Le Moniteur) :**

Le 14 Avril 2023